



3 €

Quel avenir pour la politique de la famille ? Transformation des structures familiales et rôles parentaux. Garde des jeunes enfants : une affaire de femmes ou affaire d'Etat. De la familialisation à l'individualisation des droits sociaux. Transferts sociaux locaux et revenus des ménages.

Problèmes économiques
La Documentation française

Problèmes économiques

N° 2.809

14 mai 2003

Quel avenir pour la politique de la famille ?

POLITIQUE DE LA FAMILLE

La garde des jeunes enfants : affaire de femmes ou affaire d'État ?

Lettre de l'OFCE

Hélène Périvier

Le système français de garde des enfants de moins de trois ans est l'un des plus généreux et diversifiés d'Europe. Cependant, il s'avère complexe, peu équitable et parfois inadapté aux besoins des familles. De plus, il incite les femmes, généralement moins rémunérées que les hommes, à un retrait provisoire, total ou partiel, du marché du travail, obérant leur employabilité future. La réforme envisagée, instaurant une allocation unique, permettrait une simplification du dispositif sans pour autant accroître la liberté de choix du mode de garde par les familles, ni réduire l'inégalité professionnelle hommes-femmes. Enfin, avec la suppression de toute progressivité, cette mesure risque de pénaliser les ménages les plus modestes.

S'occuper des enfants au quotidien : que font donc les pères ?

Droit social

Jeanne Fagnani et Marie-Thérèse Letablier

Les transformations des structures familiales et l'augmentation du taux d'activité des femmes ont conduit, sous l'impulsion de Bruxelles, l'État à prendre, dans le cadre de la politique familiale des mesures visant à encourager dès la naissance l'implication des pères dans l'éducation de leurs enfants. Cependant, même parmi les jeunes générations, la participation des pères aux activités parentales reste encore limitée. Il semble que l'aspiration des nouvelles générations d'hommes à vivre différemment leur paternité est avant tout contrariée par les exigences liées à leur activité professionnelle.

PROTECTION SOCIALE

Individualisation versus « familialisation » des droits sociaux et des droits fondamentaux

Retraite et société

Marie-Thérèse Lanquetin

La conception des droits accordés par les régimes de protection sociale l'a été à une période où le modèle familial reconnaissait au mari le rôle de « chef de famille ». Dans ce cadre, les enfants comme l'épouse étaient des ayants droit et bénéficiaient de droits dérivés. Les évolutions familiales de ces dernières décennies et l'affirmation toujours plus forte de l'égalité des sexes conduisent aujourd'hui à une remise en cause de cette approche « familialiste » des droits sociaux pour laisser progressivement la place à leur individualisation.

PRESTATIONS SOCIALES

La part des transferts sociaux locaux dans le revenu des ménages

Économie et statistique

Denis Anne et Yannick L'Horty

Les transferts sociaux locaux et facultatifs restent peu connus. Une étude récente portant sur un échantillon de dix villes et de six configurations familiales types, recense l'ensemble des prestations locales dont les conditions d'attribution sont explicites, à l'exclusion des aides sans barème précis et de celles réservées à certaines catégories. Ces transferts représentent une part importante des ressources de certains ménages. S'il existe, par ailleurs, de fortes disparités dans l'attribution de ces aides selon le type de prestation ou la localité, la priorité accordée à l'enfance est une constante de ces prestations locales.

ET EGALEMENT DANS CE NUMERO

Le financement de la dépendance : l'expérience allemande

Revue d'économie financière

Arnaud Lechevalier

Conséquence du vieillissement de la population, l'organisation financière et institutionnelle de l'aide aux personnes dépendantes est en passe de devenir une priorité. L'Allemagne est parmi les pays les plus avancés dans ce domaine et peut ainsi servir d'exemple. Son système est caractérisé par le choix d'une assurance sociale financée par cotisations et accompagnée, pour les personnes dont le revenu se situe au-delà d'un certain seuil d'assujettissement, d'une obligation d'assurance auprès de compagnies privées.

Année d'édition : 2003 32 pages, 21x27 cm
Réf. : 3303332028092 ISSN : 0032-9304